

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2026 À 18H00

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	21	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Représentés :	01	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
Votants :	22	M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Absents :	01	PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Date de la convocation :		Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Nicolas
25 mars 2026		MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Certifié exécutoire		Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Christophe BOURDIEU,
Compte tenu de l'envoi en		Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ,
Préfecture le :		Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO,
		Eléanore LAPORTA, conseillers municipaux.
Et de la publication en ligne le :		ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Sébastien BROUSTET donne procuration à Gilbert
		DODOGARAY
Le Maire,		ABSENT(S) : Mme Sylvie FRADIN
		SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Lilian LOPEZ

DÉLIBÉRATION N° 005 04 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation par M. Le Maire

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat ;

Vu la délibération n° 004 03 2026 du 21 mars 2026, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat ;

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes, prises par M. Le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Conventions de prêt :

- Décision n° 2025-121 : Prêt de la salle du Presbytère le 29 novembre 2025
- Décision n° 2025-122 : Prêt de la salle du Presbytère le 24 décembre 2025
- Décision n° 2025-123 : Prêt de la salle Gérard Casanova les 4 et 5 décembre 2025 (annule et remplace le DEC-2025-109)
- Décision n° 2025-124 : Prêt de la salle du Presbytère le 13 décembre 2025
- Décision n° 2025-127 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 11 janvier 2026
- Décision n° 2025-128 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 15 janvier 2026
- Décision n° 2025-129 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 24 janvier 2026
- Décision n° 2026-002 : Prêt de la salle de l'Espace des 2 Rives le 9 janvier 2026
- Décision n° 2026-003 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 13 janvier 2026
- Décision n° 2026-004 : Prêt de la salle du Presbytère le 23 janvier 2026
- Décision n° 2026-005 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 27 janvier 2026
- Décision n° 2026-006 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 27 janvier 2026
- Décision n° 2026-007 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 30 janvier 2026
- Décision n° 2026-008 : Prêt de la salle de l'Espace des 2 Rives les 31 janvier et 1^{er} février 2026
- Décision n° 2026-010 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 7 février 2026
- Décision n° 2026-011 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 10 février 2026
- Décision n° 2026-012 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 13 février 2026
- Décision n° 2026-013 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 22 février 2026
- Décision n° 2026-014 : Prêt de la salle de l'Espace des 2 Rives le 21 février 2026

- Décision n° 2026-015 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 28 février 2026

Finances :

- Décision n° 2025-126 : Remboursement sinistre (dégât des eaux juin 2025 à la Médiathèque)
- Décision n° 2026-009 : Remboursement sinistre (dégât des eaux juin 2025 à l'Espace des 2 Rives)

Régies municipales :

- Décision n° 2025-118 : modification de la régie PISCINE (suppression de produits de recettes)
- Décision n° 2025-125 : modification de la régie CULTURE (ajout mode encaissement – vente à distance sécurisée)

Concessions Cimetière :

- Décision n° 2026-001 : Acte de concession Division 11 section C 16 – 30 ans

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par M. Le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 1^{er} avril 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

